

Investissement responsable

Janvier 2026



Politique d'investissement responsable

Si le mandat légal se polarise sur l'obligation de placer la fortune de manière à garantir un rendement suffisant pour rémunérer les capitaux de prévoyance, l'engagement de la Caisse s'étend volontairement au-delà de son devoir fiduciaire.

Dans une optique d'investissement à long terme, elle intègre depuis plusieurs années les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation de ses placements.

En tant qu'investisseur responsable, elle entend également aligner son portefeuille sur les principes ratifiés par l'Accord de Paris, la Confédération et le canton de Neuchâtel en matière de réchauffement climatique.

Elle s'est ainsi fixé les objectifs suivants pour 2050 :

- **atteindre la neutralité carbone de ses investissements en valeurs mobilières;**
- **réduire significativement les émissions de CO₂ de son parc immobilier;**
- **instaurer des objectifs intermédiaires pour 2025 et 2030.**

La mise en pratique reste cependant complexe en raison d'objectifs parfois contradictoires. Dans le but de réduire ses émissions de CO₂, la Caisse pourrait favoriser le nucléaire au détriment des énergies fossiles pour la production d'électricité, mais une telle stratégie serait à l'opposé de la politique climatique de la Suisse qui a décidé de sortir du nucléaire.

Plus généralement, le recours aux exclusions de certaines sociétés risque de réduire la diversification des investissements et augmenter la volatilité du portefeuille.

La Caisse a ainsi mis en place une politique d'investissement responsable, reposant sur quatre piliers,

qui doit lui permettre de remplir les objectifs fixés, tout en maintenant le profil rendement/risque de son portefeuille.

Les piliers de la politique d'investissement responsable

1

Engagement actionnarial

2

Intégration ESG

3

Intégration ODD

4

Exclusion

1 | Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial constitue l'axe prioritaire de la politique d'investissement responsable de la cpcn. En tant que membre d'Ethos Engagement Pool Suisse et International, elle privilégie le **dialogue** avec les entreprises en partenariat avec plus de 250 investisseurs institutionnels.

Cet engagement se traduit par la participation à de nombreuses **initiatives** favorisant l'échange, la responsabilisation et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG. Par ce biais, la Caisse privilégie les progrès globaux en matière de durabilité sans se limiter à investir uniquement dans des sociétés pionnières en matière de développement durable.

Les initiatives en cours traitent de problématiques environnementales encourageant les sociétés à produire un rapport sur leurs émissions de gaz à effet de serre (Carbone Disclosure Project), à établir des objectifs de réductions des émissions (Climate Action 100+), à lutter contre la perte de nature et le déclin de la biodiversité (Nature Action 100). D'autres initiatives ciblent les entreprises afin de renforcer le respect des droits humains, droits du travail, santé et sécurité des travailleurs, mais aussi l'inclusion numérique ou la lutte contre le travail forcé (KnowTheChain).

En tant qu'actionnaire actif, la Caisse exerce ses **droits de vote** selon les principes éthiques d'Ethos – fondation suisse pour un développement durable – sur tous les points à l'ordre du jour lors des assemblées générales des sociétés suisses cotées et publie un rapport annuel. A l'international, la Caisse vote selon les principes des Nation Unies pour l'investissement responsable (UN-PRI) au travers des directions de fonds dans lesquels elle est investie.

2 | Intégration ESG

La **cpcn** met en place progressivement l'intégration de facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. A ratio "rendement/risque" équivalent, l'application de critères ESG est favorisée.

3 | Intégration ODD

Pour compléter sa politique d'investissement responsable, la Caisse a décidé d'intégrer quatre objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Les ODD correspondent à un plan d'action universel visant à réaliser des objectifs communs d'importance cruciale pour l'humanité et la planète.

Répartis en 17 catégories, les ODD couvrent les enjeux de développement durable concernant le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture ou encore l'éducation. Ils s'appuient également sur différents accords mondiaux, dont ceux concernant les droits de l'homme ou les changements climatiques.

Les quatre ODD retenus par la Caisse



mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



travail décent et croissance économique



villes et communautés durables



égalité entre les sexes

4 | Exclusion

Conformément aux lois, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse en matière d'armement, la **cpcn** exclut de son portefeuille les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions tels que ceux figurant sur la liste de l'association suisse pour des investissements

responsables (ASIR). En cas de résultats infructueux de l'engagement actionnarial, la Caisse peut étudier la possibilité de réduire la pondération de certaines sociétés, voire dans des cas extrêmes de les exclure.

Analyse du portefeuille

Analyse ESG

La Caisse procède à intervalle régulier à l'analyse ESG de son portefeuille selon la méthodologie et les critères éthiques d'Ethos. Le recours aux services de cette société engagée de longue date dans l'actionnariat actif vise à garantir une notation transparente et diligente.

Les actifs couverts par cette analyse représentent près de 61% de la fortune au 31.12.2023.

Chaque société reçoit une note allant de A+ à D, A+ étant la meilleure note. Les sociétés faisant l'objet de controverses majeures en raison d'un comportement non éthique reçoivent la note C. La note D est attribuée aux sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des secteurs sensibles, soit l'armement, le charbon, l'extraction et le transport de gaz et pétrole non conventionnel, le nucléaire, le tabac, les OGMs, les jeux de hasard et la pornographie.

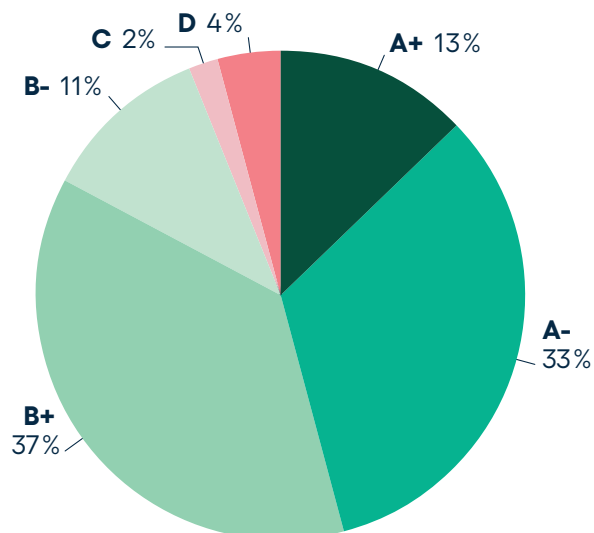
Que signifie "ESG" ?

Le sigle ESG fait référence aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces critères définissent le cadre – ainsi que la gestion – des investissements durables. Il représente un label de qualité évaluant l'exercice de la responsabilité des entreprises sous l'angle de la durabilité, c'est-à-dire dans la perspective de mieux mesurer les développements à long terme des sociétés au sein desquelles la Caisse est investie.

Le critère **environnemental (E)** qualifie la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux. Le critère **social (S)** considère la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la chaîne d'approvisionnement et de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social. Le critère de **gouvernance (G)** vérifie l'indépendance du Conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Répartition des ratings

Rating ESG	# sociétés	Montant (mio. CHF)	%
A+	94	391	13
A-	699	1'017	33
B+	636	1'142	37
B-	357	340	11
C	22	47	2
D	175	117	4
Total	1'983	3'054	100



La note moyenne du portefeuille de la Caisse est stable et correspond à un très bon **B+**. Rapporté à la fortune totale, seuls 3,1% du portefeuille sont

exposés aux secteurs sensibles ou à des controverses majeures et concernent 194 sociétés.

Le **dialogue** avec les entreprises est l'instrument privilégié par la Caisse pour répondre à la problématique de durabilité de ses portefeuilles. Plus des deux tiers des sociétés exposées aux secteurs sensibles ou faisant l'objet de controverses majeures sont ciblées par l'engagement actionnarial. C'est dans ce contexte qu'il prend tout son sens pour à la fois permettre une évolution favorable au sens global et aborder les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance. L'engagement actionnarial est une stratégie plus globale et responsable que les exclusions, moyen (plus) rapide d'améliorer le score ESG mais risquant de laisser les votes en main d'actionnaires moins attentifs au développement durable. De surcroît, la méthodologie adoptée permet d'identifier les entreprises à **impact positif** sur l'environnement et la société en général (économie circulaire, santé, formation et culture, énergies durables, etc). Elles représentent près de **10%** de la fortune analysée.

Impact climatique

Portefeuille actions

La Caisse calcule l'empreinte carbone de son portefeuille actions. Au 31.12.2023, elle est de 97,7 tonnes de CO₂ équivalent (CO₂e) par million de chiffre d'affaires inférieure de 24% à celle de 2020 et en ligne avec les objectifs de réduction fixés par la Caisse en 2021.

La **cpcn** s'engage à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille actions selon les objectifs intermédiaires suivants:



Immobilier direct

Les émissions moyennes de CO₂ de l'ensemble du parc immobilier sont de 7,0 kg/m², soit une diminution de 37% par rapport à 2020 (11,1 kg/m²) et 41% inférieure à la moyenne des caisses de pensions (11,9 kg/m²). Les objectifs de réduction, par rapport au niveau de 2020, sont ainsi déjà dépassés et largement en dessous de l'objectif de 10,7 kg/m² fixé par la Confédération pour 2030.

Dans le respect de son devoir d'exemplarité, la Caisse poursuit ses efforts et, lors des rénovations, elle isole l'enveloppe des bâtiments (façades, toiture et fenêtres) et le plafond du sous-sol selon les dernières normes en vigueur chaque fois que la réglementation l'autorise. Elle privilégie également l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, notamment la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque, le chauffage à distance, les pompes à chaleur (PAC) ou encore les pellets.



La cpcn s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'immobilier direct selon les objectifs intermédiaires suivants:



Alignement du portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris

Analysé sous l'angle du maintien du réchauffement climatique à 2°C, le portefeuille de la cpcn est bien aligné avec le scénario établi par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) en ce qui concerne la production de gaz et la production de voitures à moteur à combustion. Par contre, il n'est pas aligné dans les sept autres secteurs (extraction de pétrole et de charbon, production d'électricité, automobile, aviation, transport maritime, ciment et acier). Il est toutefois dans la moyenne des caisses de pensions. Afin d'améliorer la conformité de son portefeuille avec l'Accord de Paris, la Caisse pourrait décider d'exclure certains titres ou secteurs. Cependant, en raison de la complexité du thème et la difficulté d'obtenir des mesures précises, une telle approche risquerait d'introduire des biais dans le portefeuille.

Par exemple, en favorisant le nucléaire au détriment du charbon pour la production d'électricité, le portefeuille s'alignerait sur le scénario de l'AIE, mais divergerait significativement de la politique climatique de la Suisse.

L'engagement actionnarial, voie choisie par la Caisse dès juillet 2011 auprès des entreprises suisses et dès 2017 à l'international, semble plus pertinent. Il permet en effet d'engager le dialogue avec les entreprises afin d'influencer leur rapport à l'environnement. Des recherches récentes démontrent d'ailleurs que les stratégies d'engagement, si elles sont bien conduites, ont un plus grand potentiel d'impact que les réallocations de portefeuilles (réduction des pondérations de certains titres ou exclusions).

Plus d'information sous :
www.cpcn.ch/placements/investissement-responsable

